



**Zone industrielle de Ducos - Commune de Nouméa
du 19 février au 12 mars 2021**

**Appel à projets en vue de louer des espaces sur le site
du projet d'Écopôle
(phase de programmation)**

Sommaire

Sommaire.....	1
1. Contexte général	2
1.1 Les orientations de la province Sud en termes de prévention et gestion des déchets ..	2
1.2 Le projet d'Écopôle.....	2
2. Objet de l'appel à projets.....	3
2.1 Objectifs de la consultation.....	3
2.2 Localisation du projet et espaces proposés	3
2.3 Acteurs économiques ciblés.....	4
3. Dossier de consultation et déroulement de l'appel à projets	4
3.1 Parution, retrait et pièces constitutives du dossier de consultation	5
3.3 Conditions de remises des candidatures	5
3.4 Planning de l'appel à projets	5
4. Présentation des candidatures	5
5. Modalités de sélection des candidats à l'appel à projets.....	6

Date limite de dépôt des dossiers :
vendredi 12 mars 2021

1. Contexte général

1.1 Les orientations de la province Sud en termes de prévention et gestion des déchets

Dans le cadre de sa stratégie de transition économique et écologique, et en cohérence avec le document cadre qu'est le Schéma provincial de Prévention et de Gestion des Déchets 2018-2022 (SPPGD), la province Sud souhaite encourager le développement de projets d'économie circulaire, d'activités de recyclage et de réemploi.

En effet, les nouvelles ambitions fixées par le SPPGD en terme notamment de diminution de la production de déchets enfouis, nécessitent un accompagnement renforcé pour soutenir les initiatives en faveur de la valorisation, du recyclage, du réemploi/ réutilisation des déchets.

1.2 Le projet d'Écopôle

La province Sud souhaite être à l'initiative d'un projet de zone d'activités dédiée aux initiatives de valorisation des déchets. Outil structurant pour la filière, le projet « Écopôle » s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il favorisera l'émergence de solutions de réemploi et de recyclage portées par des initiatives privées et l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

Le projet d'Écopôle s'inscrit dans une dynamique de soutien aux acteurs émergents de la filière « valorisation des déchets ». Il proposera, à la manière d'une pépinière, des espaces conçus pour des projets de taille modeste souhaitant démarrer leur activité ou poursuivre leur développement. Le site accueillera ainsi des entreprises et des associations dans un esprit d'éco mobilité et de mutualisation des espaces, des équipements et des services. Des parcours d'insertion seront mis en place pour proposer de l'activité et une formation aux demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi, tout en répondant aux besoins des entreprises et associations locataires sur le site.

L'Écopôle sera situé sur un foncier provincial dans le lotissement industriel de Ducos zone VI, rue Isaac Newton. Le projet d'Écopôle sera donc à proximité de la plateforme de Koutio Koueta. Sur cet autre site, la province Sud a lancé en fin d'année 2020 en appel à projets pour identifier des activités temporaires et démontables de stockages divers ou de valorisation des déchets.

Au début de l'année 2020, la province Sud a sollicité le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) pour le financement du projet « Écopôle ». Le ministère des Outre-mer a décidé d'accorder une subvention de 2,7 millions d'euros, soit 326 millions de francs CFP, au titre du FEI 2020. L'engagement correspond à un taux de participation à hauteur de 80% du coût réel de cette opération, dans la limite du montant notifié de la subvention.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sous forme de mandat a été signée entre la province Sud et la SECAL (Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie) en septembre 2020. Il s'agit d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SECAL pour la réalisation des études et des travaux.

La fin des travaux de construction de l'Écopôle est prévue courant 2023 pour une installation possible à partir du 3e trimestre 2023.

2. Objet de l'appel à projets

2.1 Objectifs de la consultation

Le présent appel à projets a pour objectif d'identifier les acteurs économiques ayant un projet de valorisation des déchets susceptibles d'être les futurs locataires des espaces créés au sein de l'Écopôle.

Cet appel à projets est réalisé près de deux années avant la possibilité de s'installer sur le site pour permettre aux acteurs sélectionnés de participer à la phase de programmation. Ainsi le projet de l'Écopôle répondra le plus justement possible à leurs besoins. Les lauréats de cet appel à projets seront prioritaires au moment de la contractualisation des locations sur le site.

La SECAL (Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie), mandataire de la maîtrise d'ouvrage du projet d'Écopôle, engagera une phase de concertation avec les acteurs retenus au titre de cet appel à projets pour que leurs besoins puissent être exprimés et pris en considération dans la rédaction du programme technique détaillé du projet.

2.2 Localisation du projet et espaces proposés

Le projet de l'Écopôle sera réalisé sur un foncier provincial dans le lotissement industriel de Ducos zone VI, rue Isaac Newton.



Il sera installé sur une partie du lot 10.



Les espaces proposés à la location seront des docks de 100 à 200 m² ainsi que des espaces de stockage couverts et non ouverts.

2.3 Acteurs économiques ciblés

Cet appel à projets s'adresse à tout acteur économique, entreprise ou association, porteur de projets de valorisation des déchets.

Les particuliers ne peuvent pas répondre à cet appel à projets.

Les projets pour lesquels certaines activités sont soumises à des distances d'éloignement réglementaires au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ne pourront pas être retenus au titre de cet appel à projets. Il en est de même, de manière générale, pour les activités de traitement ou de stockage de déchets dangereux. Cependant, dans ce cas, les projets pourront être examinés au cas par cas en fonction des risques présentés par l'activité et des types de déchets.

3. Dossier de consultation et déroulement de l'appel à projets

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation du présent règlement.

L'appel à projets se déroule comme suit :

1. Remise des candidatures par les porteurs de projets,
2. Etude par la province Sud des différentes candidatures,
3. Désignation des lauréats.

A des fins de réduction des consommations de papier, l'envoi par mail sera privilégié.



Appel à projets en vue de louer des espaces sur le site du projet d'Écopôle (phase de programmation)- Ducos Zone VI



3.1 Parution, retrait et pièces constitutives du dossier de consultation

Le dossier d'appel à projet est composé des pièces suivantes (format électronique) mises à disposition des candidats :

- Avis d'appel à projets
- Règlement de l'appel à projets

Le présent appel à projets fait l'objet d'une publicité organisée comme suit :

- Par voie de presse : parution dans les Nouvelles Calédoniennes ;
- Sur le site de la province Sud ;
- Par tout autre moyen jugé pertinent par la province Sud.

Le support électronique du dossier d'appel à projets est disponible en téléchargement sur le site internet de la province : province-sud.nc

Les porteurs de projets qui souhaitent recevoir le dossier en version numérique peuvent en faire la demande par courriel à l'adresse électronique suivante : ecopole@province-sud.nc

3.3 Conditions de remises des candidatures

Chaque candidat adresse son dossier de candidature par voie numérique à l'adresse suivante : ecopole@province-sud.nc au plus tard le **vendredi 12 mars 2021 à 15h00**.

Le mail aura pour objet :

« Appel à projets / Ducos projet d'Écopôle »

3.4 Planning de l'appel à projets

Publication de l'appel à projets : vendredi 19 février 2021

Date limite de réception des candidatures : vendredi 12 mars 2021

4. Présentation des candidatures

Le dossier que les candidats doivent adresser à la province Sud sera composé des 2 volets suivants :

Volet 1 – Identification du porteur de projet

Les candidats auront à produire une lettre d'intention comportant leur identité, une présentation succincte de leur organisation (entreprise, groupe d'entreprises, association) et de leur domaine d'activités, ainsi que tout autre élément jugé nécessaire.

Dans cet objectif, les candidats devront fournir les données permettant d'apprécier leurs compétences, leurs références et leur motivation :

- Coordonnées du candidat (nom, prénom, organisme, RIDET, code APE, adresse, siège social, téléphone, courriel, site internet, etc.),
- Secteur d'activités,

- Certificats et qualifications professionnels.

Les documents suivants viennent compléter le dossier administratif :

- Extrait RIDET,
- K-Bis ou statuts.

Volet 2 – Description du projet

Ce volet permettra d'évaluer la pertinence du projet proposé et sa cohérence au regard des objectifs du projet Écopôle, il intégrera les éléments suivants :

- Description sommaire du projet :
 - objectifs,
 - motivations,
 - cible ou publics bénéficiaires,
 - moyens matériels et humains mis en œuvre (emplois créés et présents sur site),
 - surface demandée à la location,
 - description des installations,
 - lien avec d'autres activités internes ou externes au site,
 - autres besoins et informations relatives au projet.
- Description technique du projet :
 - activité réalisée,
 - type et volume prévisionnel annuel de déchets traités,
 - modalité de collecte des déchets : internalisée, externalisée, souhait de mutualiser cette activité
 - provenance et sécurisation des approvisionnements en déchets,
 - produits finis et leur destination.
- Contraintes réglementaires, notamment des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Durée souhaitée pour la location des espaces,
- Modèle économique : détail des investissements, plan de financement, compte de résultat prévisionnel sur 3 ans,
- Etudes de marché (si pertinent),
- Toute documentation complémentaire permettant d'expliquer le projet.

Le candidat pourra indiquer les moyens qui seront mis en place pour garantir ses objectifs et les moyens financiers nécessaires aux investissements.

La province Sud se réserve la possibilité de demander tout document supplémentaire nécessaire à l'analyse du projet.

5. Modalités de sélection des candidats à l'appel à projets

Les candidatures devront être conformes au présent règlement et seront analysées par la province Sud qui se réserve la possibilité de rejeter tout candidat ayant présenté un dossier incomplet ou hors délais.



Appel à projets en vue de louer des espaces sur le site du projet d'Écopôle (phase de programmation)- Ducos Zone VI



Le choix des projets retenus sera arrêté par la province Sud.

Parmi les critères de sélection, la province Sud sera particulièrement attentive à la création d'emplois et l'insertion générées par les activités accueillies sur le site.

Les candidats dont la candidature n'aura pas été retenue reconnaissent à la province Sud le droit de ne pas avoir à justifier sa décision et s'interdisent par avance d'exercer un quelconque recours à ce titre contre la province Sud.

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite à l'ensemble des candidatures émises.

La province Sud se réserve le droit d'engager des échanges complémentaires avec un ou plusieurs candidats une fois les candidatures remises. Elles permettront d'ajuster les projets en fonction des besoins et attentes de chacune des parties.

Aucune indemnité n'est prévue dans le cadre de cet appel à projets.

La province Sud se réserve le droit d'interrompre la présente consultation, et ce à tout moment et sans justificatif particulier à fournir aux porteurs de projets et sans que ceux-ci puissent se prévaloir de dommages et intérêts pour les éventuels frais engagés.